

Québec, le

**Pierre Yves Julien, président-directeur général**

**Croix Bleue Medavie**

550, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 12

Montréal, QC

H3A 6T6.

**Par courrier recommandé**

**Sous toutes réserves**

**Objet : Mise en demeure**

---

Monsieur Julien,

Selon mon contrat \_\_\_\_\_ avec la Croix Bleue Medavie, j'ai consulté un naturopathe faisant partis d'une association respectice.

J'ai consulté le naturopathe \_\_\_\_\_ No. de licence \_\_\_\_\_, membre en règle du **Syndicat Professionnel des Naturopathes du Québec (CPMDQ)** et vous refusez le remboursement qui m'est dû.

Or, étant donné qu'il n'y a pas de réglementation dans ce domaine au Québec, je réclame donc mon droit de choisir mon naturopathe et que vous respectiez le contrat.

Je vous mets donc en demeure de rembourser la somme de \$ \_\_\_\_\_ dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la réception de la présente.

Si vous ne donnez pas suite à ma demande à l'intérieur du délai indiqué, des procédures judiciaires pourront être intentées contre vous, sans autre avis ni délai.

Veuillez agir en conséquence.

---

Nom :

Adresse :

Téléphone :